

Commission du Budget, de la Fonction publique, de
l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-
Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2020–2021

22 MARS 2021

COMpte RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 22 MARS 2021 (APRÈS-MIDI)

cialisé, 19,42 m² par élève; enseignement secondaire ordinaire, 15,89 m² par élève; enseignement secondaire spécialisé, 35,89 m² par élève. Avant de conclure que les espaces existants sont un surplus à mutualiser, il conviendrait de se poser la question des besoins réels et de la polyvalence des espaces. Il s'agit d'ailleurs d'éléments qui ont eu récemment une incidence sur le fonctionnement des établissements d'enseignement dans le cadre de la crise sanitaire.

Si le taux de participation est suffisant, l'enquête en cours sur le cadastre des bâtiments scolaires permettra d'actualiser et d'affiner ces chiffres. Je disposerai ainsi – je le souhaite vivement – d'une vision de la réalité actuelle en termes de disponibilités et de surfaces dans les bâtiments scolaires.

Par conséquent, à l'heure actuelle, il me semble inopportun d'envisager de mettre des locaux dont l'organisation et l'occupation relèvent du pouvoir organisateur (PO) de WBE à la disposition d'écoles d'un réseau subventionné. Au même titre, toujours suivant les chiffres relevant de la précédente enquête, il m'apparaît peu approprié de demander à des écoles d'un réseau subventionné de mutualiser leurs locaux avec des écoles relevant du PO de WBE.

Actuellement, à l'initiative de PO de réseaux différents, des partages sont en vigueur. Je me limiterai ici à citer deux exemples. Le premier, en province de Liège, concerne la convention relative au hall des sports de l'athénée royal de Saint-Georges avec la commune de Saint-Georges dans le cadre d'un centre sportif local intégré (CSLI) reconnu par l'Administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS). L'autre exemple, en province de Luxembourg, concerne l'athénée royal de La Roche qui mutualise son hall des sports avec la commune de La Roche en Ardenne.

La manière de renforcer les synergies entre réseaux ne pourra être évaluée qu'après avoir établi le cadastre des bâtiments scolaires. S'il apparaît, après l'enquête, que de réelles possibilités de mutualisations entre certains PO identifiés de réseaux différents existent, des consultations s'ensuivront avec eux, le cas échéant, notamment si de telles mutualisations permettent de réaliser des économies d'échelle en investissements directs ou subventions de la part de notre Fédération. Concernant l'unification du statut des enseignants, je vous suggère d'interroger la ministre de l'Éducation Caroline Désir, compétente en la matière.

M. André Antoine (cdH). – Je ne m'en suis jamais caché: les chiffres que j'ai évoqués renvoient en effet à une période révolue. Ils nous rappellent suffisamment l'intérêt de disposer de données actualisées. J'ajouterai que les bâtiments qui étaient disponibles, ainsi que les terrains y afférents, ont été en partie vendus par les SPABS. Ces ventes devaient permettre la réalisation

d'autres types de travaux. Pour que les choses soient bien claires, il y a donc déjà eu un «nettoyage» opéré, puisque des propriétés de bâtiments qui n'étaient plus nécessaires dans le cadre de l'enseignement ont été transférées.

Il existe bien entendu des différences entre enseignements fondamental et secondaire spécialisé, mon but n'était pas d'insinuer le contraire. Je note qu'il nous faudra attendre les résultats de l'enquête avant de valider ou non les chances d'une éventuelle collaboration entre les écoles des différents réseaux. Je comprends dès lors la prudence dont vous faites preuve. Néanmoins, reconnaissons que votre propos paru dans la presse avait un caractère plus «officiel». Celui-ci me paraît – et c'est légitime – plus «prudent».

1.18 Question de Mme Veronica Cremasco à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Financement et répartition des moyens européens pour le chantier des infrastructures scolaires»

1.19 Question de M. Kalvin Soiresse Njall à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Marge de modification annoncée par le gouvernement et identification des besoins dans le cadre de la répartition des fonds du plan de relance européen pour la rénovation des bâtiments scolaires»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Veronica Cremasco (Écolo). – À la lumière des événements d'actualité, j'aimerais revenir sur les événements qui nous ont mobilisés il y a quinze jours. Entre-temps, les déclarations dans la presse ont été nombreuses. Lors du débat sur le plan de relance pour l'Europe tenu au cours de la séance plénière du 3 février dernier, mon groupe saluait la volonté du gouvernement de consacrer une part substantielle du budget et de l'effort de relance et de résilience à la rénovation, l'évolution et la transition de notre parc d'infrastructures scolaires. En effet, il s'agit d'un chantier primordial et je me réjouis qu'il soit piloté par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Notre institution a parmi ses compétences les matières personnalisables, ce qui lui donne une certaine capacité de pilotage et de maîtrise. Je vous ai déjà dit à plusieurs reprises, Monsieur le Ministre, à quel point je me réjouissais de voir

Mme Dassonville, qui prône depuis des années la qualité architecturale et les marchés publics de qualité architecturale, à la tête de ce chantier primordial, qualitatif et de grande ampleur.

Dans son communiqué de presse du 11 juin 2020, qui désignait justement Mme Dassonville, le gouvernement parlait d'un chantier de grande ampleur à trois dimensions: avoir des bâtiments scolaires du 21^e siècle, répondre aux urgences pour les bâtiments scolaires de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) et optimiser les bâtiments scolaires de l'enseignement supérieur.

Je dois dire que M. Antoine pose la problématique systématiquement dans un ordre qui me perturbe. C'est pourquoi, il y a quinze jours, je pensais que les travaux ne se limitaient pas à ceux repris dans le programme prioritaire de travaux (PPT). Les travaux concernent les escaliers de secours, l'élimination des risques d'incendie, les moyens de détection et de prévention, la mise en conformité des installations électriques, la protection contre le vol, la remise en état des toitures, l'aménagement des accès et l'amélioration de la circulation. Ce sont des travaux prioritaires très précis. Le chantier des infrastructures scolaires a donc une dimension beaucoup plus large.

Je me suis par ailleurs inquiétée de l'affectation de certains budgets, notamment ceux relatifs aux sanitaires. Pour caricaturer le trait, j'avais dit qu'il ne faudrait pas entamer des chantiers de double vitrage dans une école, puis annoncer une réforme plus substantielle de cette école, ce qui aurait pour conséquence d'avoir engagé des montants «pour rien». Pour moi, il est très important d'adopter une approche globale du chantier des infrastructures scolaires. Les 300 millions d'euros, ramenés à 230 millions d'euros, consacrés à une réforme structurelle et non à des travaux prioritaires, restent une part infime du budget nécessaire estimé entre 1 et 1,5 milliard d'euros.

Aujourd'hui, le débat concerne la répartition des moyens européens entre les infrastructures de WBE, de l'enseignement officiel subventionné et de l'enseignement libre subventionné. Vous avez annoncé par ailleurs trois pistes d'adaptation. C'est fondamental, tant le chantier est vaste. Ces premiers 230 millions d'euros ne sont jamais qu'une partie. Il faut les utiliser à bon escient de sorte à assurer la transition écologique des bâtiments et à améliorer la situation de tous les élèves, peu importe le réseau. Vos trois pistes d'adaptation concernent la révision de la clé de répartition, l'analyse qualitative des dossiers de rénovation avec l'application d'un principe de vases communicants et le recours à un effet levier. Pouvez-vous nous en dire plus sur ces trois pistes, notamment celle du recours à un effet levier? Je ne vois pas bien à quoi elle fait référence. Je crois mieux comprendre celle des vases communicants, ce qui reviendrait à dire qu'aucun réseau n'est prioritaire sur un autre.

Par ailleurs, dans la presse toujours, le syndicat socialiste a attiré l'attention sur le fait qu'il faudra d'abord donner une priorité au cadastre. Une enquête lancée auprès des écoles permettra d'objectiver l'état du patrimoine scolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles. D'après nos précédents débats, cette enquête permettra de catégoriser et prioriser les travaux et de les classer en trois catégories.

La première catégorie concerne les travaux «*quick win*». Effectivement, ces travaux pourraient se retrouver dans le programme prioritaire de travaux (PPT). Ils pourraient rapidement améliorer la situation des bâtiments scolaires et permettre de créer des ensembles décents. Par contre, d'autres infrastructures ont besoin d'investissements plus substantiels. Enfin, une troisième catégorie englobe des opérations de démolition et de reconstruction qui demandent que l'ensemble de l'infrastructure scolaire soit repensée.

Monsieur le Ministre, je suis au courant qu'une enquête suit son cours. Cependant, pourriez-vous me dire où vous en êtes par rapport à ce cadastre? Comment seront évaluées les priorités? La véritable priorité réside dans les besoins. C'est ce qui va permettre de faire transiter tout le parc. Cependant, nous souhaitons que cela se fasse dans un souci d'équité et non d'égalité. Il ne faut pas nécessairement donner un euro à tout le monde, mais accorder les moyens en fonction de l'état du parc immobilier. Il faut parvenir à amener tous les élèves à des conditions favorables.

En conclusion, Monsieur le Ministre, où en est ce cadastre? Que veulent dire les trois nouvelles pistes que vous avez évoquées? Enfin, quels sont les critères européens? J'ai essayé de vous démontrer que le chantier des infrastructures scolaires que vous menez n'est pas qu'un chantier de la réforme et de la performance énergétique. Cependant, il arrive souvent que les critères européens soient uniquement tournés vers ceux-ci. Les critères européens sont-ils liés aux performances énergétiques ou aux délais de réalisation des travaux? Sont-ils éventuellement liés aux critères de propriété qui obligent à changer ou à adapter cette fameuse de clé de répartition?

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Monsieur le Ministre, compte tenu de ce que vous avez annoncé, je me suis dit qu'il serait intéressant de vous interroger puisque cette répartition crée des inquiétudes. Ces inquiétudes s'expriment au sein des directions, des équipes éducatives et des pouvoirs organisateurs. Elles concernent aussi les parents.

J'ai suivi attentivement vos récentes prises de parole. Vous avez annoncé sur le plateau de l'émission de la RTBF «*Jeudi en prime*» que vous alliez «nuancer» et «ajuster» à la marge la clé de répartition. Vous avez aussi affirmé que «la clé de

répartition de la manne européenne destinée à rénover les bâtiments scolaires est indicative».

En tant qu'écologistes, nous avons deux boussoles importantes dans ce dossier. Notre première boussole est la lutte pour l'atteinte des objectifs climatiques, qui se traduit par les résultats que nous voulons que le gouvernement atteigne en termes d'efficacité énergétique pour les bâtiments scolaires. Notre deuxième boussole est le bien-être de tous les élèves. Ce bien-être est lié à la qualité des infrastructures dans lesquelles les élèves reçoivent leurs apprentissages, et ce, quel que soit le réseau dans lequel ils évoluent. La réduction des inégalités scolaires est à ce prix.

Selon nous, si nous voulons atteindre ces objectifs énergétiques, qui sont essentiels pour la lutte climatique, il faut prendre en compte tous les bâtiments, notamment les bâtiments qui sont le plus en difficulté, indépendamment du réseau. Donc aussi ceux du réseau libre. C'est pour cette raison que l'identification des besoins est un élément fondamental à nos yeux.

Vous avez affirmé que dans le respect des conditions imposées par l'Europe, les projets sont plus aboutis dans le réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) où on a une vision des besoins liés à ces projets. Récemment, les parlementaires ont reçu des chiffres précis concernant les projets en attente de la part du Secrétariat général de l'enseignement catholique (SeGEC). Ce pouvoir organisateur évoque 524 projets pour un montant de 235 millions d'euros, dont 391 projets ont une composante exclusivement énergétique à hauteur de 132 millions d'euros.

Monsieur le Ministre, sur la base de ces éléments, pouvez-vous nous donner des précisions sur ce que recouvre la nuance et la marge d'ajustement dont vous avez parlé? En termes d'identification des besoins concrets, quelle est votre réflexion sur les chiffres avancés par le service juridique du SeGEC? Allez-vous tenir compte des dossiers déjà introduits tous réseaux confondus? La marge ou la nuance dont vous avez parlé permet-elle d'atteindre un rééquilibrage global en fonction des besoins identifiés et de la qualité des projets tous réseaux confondus, sous réserve de votre réponse concernant les trois pistes évoquées par ma collègue tout à l'heure?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Ce thème préoccupe de nombreuses personnes, crée de l'inquiétude et engendre parfois des attitudes étonnantes. Je suis en pleine réflexion et discussion concernant ce dossier qui me tient fort à cœur. Tout le monde est d'accord pour dire qu'il y a un besoin d'investissement énorme dans tous les réseaux. Tout le monde est prêt, avec de magnifiques dossiers, et désire atteindre les deux

objectifs, de la transition climatique et du bien-être des enfants. Je m'en réjouis.

Les 230 millions sont largement insuffisants pour couvrir les besoins. Il serait effectivement plus simple d'avoir un cadastre précis et millimétré. Je suis obligé de respecter le calendrier qui m'est imposé par la Commission européenne et de travailler plus rapidement malgré la situation. Mais j'ai pour ambition d'utiliser pleinement l'enveloppe budgétaire, sans qu'il y ait du gaspillage, pour réaliser les deux objectifs que vous avez rappelés.

Le dossier est en phase préparatoire et plusieurs échanges ont lieu avec la Commission, avec l'État fédéral et avec les fédérations de pouvoirs organisateurs. J'ai vu ces fédérations à plusieurs reprises. Nous essayons de trouver la meilleure manière de tenir compte des préoccupations évoquées. Notre point de départ est une clé brute, basée sur le passé. La ventilation de cette clé est de 58,5 % à WBE, un peu plus de 20 % à l'enseignement officiel subventionné et un peu moins de 20 % à l'enseignement libre subventionné. Cette clé a permis de faire une distinction claire entre les bâtiments où notre investissement est direct et les bâtiments où l'investissement doit passer par une subvention. À l'arrivée, cette clé sera différente: dans la note que je suis en train de finaliser, les éléments qui composeront le calcul seront nuancés et je soumettrai au gouvernement plusieurs options d'ajustement de la clé.

Le deuxième aspect est celui des vases communicants. Votre préoccupation à tous deux, Madame et Monsieur les Députés, est généralisée. Pour la rencontrer, il faut tenir compte de la réalité des besoins et du *Recovery and Resilience Facility* (RRF). Il faut prendre en compte le calendrier imposé et l'incidence énergétique telle qu'exigée.

Il faut notamment appliquer les formules de calcul et les classifications de la Commission européenne: certains dossiers seront considérés «0 % green», d'autres le seront à 40 %, d'autres encore le seront à 100 %. Comme c'est la Commission qui est aux commandes, il nous faut nous inscrire dans leur manière de calcul. J'ai vraiment envie que les meilleurs dossiers puissent passer. Ce n'est pas parce qu'il y a une clé théorique au départ que nous devons prendre le risque de présenter de moins bons dossiers. C'est pourquoi des vases communicants sont nécessaires. Il faut des filets de sécurité pour chacun des réseaux. C'est ce que j'ai entendu de la part de tous, même de ceux qui se sont exprimés le plus. Je le répète: ces filets de sécurité sont importants. Grâce aux vases communicants, un dossier qui bénéficiait d'un financement à 24 % au départ pourrait remonter à 36 % s'il est de meilleure qualité. Il ne faut pas oublier qu'il y a toujours une part de subjectivité dans l'évaluation de la qualité. C'est la raison qui explique la nécessité des filets de sécurité pour assurer un minimum de garantie pour chacun.

J'en viens à l'effet de levier. J'aimerais que ces 230 millions passent à 400 millions grâce à la mobilisation d'autres ressources pour ces mêmes dossiers, s'ils sont qualitatifs. J'aimerais qu'il soit possible de clôturer rapidement les bons dossiers et d'en réaliser un maximum d'autres par la suite. Cet effet de levier me semble nécessaire, même s'il faut laisser une certaine souplesse aux réseaux pour leur permettre de décider, par grands types de travaux, quel effet levier correspond le mieux à leurs capacités, à leurs besoins, à l'ampleur des besoins. J'aimerais qu'un maximum de travaux soit réalisé dans les différents types de réseaux.

Concernant les bâtiments de la Fédération, je suis plus sceptique quant à l'effet de levier. Si nous voulons qu'il y ait un effet levier, il nous faut payer plus. Que cela soit dans les bâtiments de la Fédération ou des SPABS, au niveau des communes et des provinces ou encore dans le réseau libre subventionné, il faut qu'il y ait un effet de levier et que des dizaines de millions d'euros puissent être investis à très court terme dans chacun des réseaux.

Voilà mon état d'esprit! Au-delà de ce plan, il faut des perspectives pour l'ensemble des réseaux et continuer à satisfaire leurs besoins. Même si les 230 millions passent à 400 millions d'euros, ce montant restera insuffisant par rapport à l'ensemble de ces besoins. Ce que je vous dis aujourd'hui doit encore être discuté entre les différents cabinets et soumis au gouvernement. Si, à cause de ces discussions, nous arrivons trop tard et nous nous retrouvons avec zéro euro de fonds européens, chacun s'en voudra de la proportion qu'auront prise ses interventions!

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Je suis convaincue que nous y parviendrons. Le problème a été bien posé correctement au départ. L'idée de faire un cadastre et de s'atteler aux choses prioritaires était une bonne manière de procéder. Il y a des situations qui sont inacceptables pour les enfants, les enseignants et tous ceux qui fréquentent l'école. Ensuite, le débat politique a dérapé à mauvais escient vers une guerre des réseaux parfaitement hors de propos. Néanmoins, ce débat a eu l'avantage d'aborder les questions de fond en revenant sur les éléments de la répartition. Cela a montré que le cadastre imaginé au départ n'était peut-être pas prêt ou assez affiné. Il doit être poursuivi, car il doit tenir son rôle de vase communicant. Il est indispensable d'identifier les écoles dont l'état est catastrophique, grave ou plus ou moins correct. Il est donc essentiel de poursuivre ce cadastre même s'il nécessite des décisions préalables à sa finalisation. J'aime cet effet de levier, car vous vous êtes attaqué aux chantiers de toutes les infrastructures scolaires en affirmant que le parc était dans un état lamentable. Tout le parc doit être amené à un niveau d'excellence à un moment donné. Pour moi, cette idée d'effet levier est donc très intéressante.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je ne suis pas étonné par la réponse que vous avez donnée parce que je vous sais homme de dialogue, de concertation, mais aussi attaché à la lutte contre les inégalités. Vous êtes un homme progressiste qui prenez cet aspect à cœur dans tous les dossiers que vous traitez.

Je suis heureux que vous ayez poussé la réflexion parce que vous avez dit: «La clé sera différente à l'arrivée.» À en juger par les options que vous mettez sur la table, je vois que vous avez beaucoup travaillé. C'est heureux parce que notre pays n'est pas un pays facile; c'est un pays compliqué dont l'histoire est liée à la «concorde» que nous avons trouvée à l'issue des deux guerres scolaires que notre pays a affrontées.

Dès lors, l'importance de la neutralité carbone, de la transition énergétique, que nous avons tous énoncée ici sera mieux prise en compte à travers les options, l'effet de levier, dont vous avez parlé. Il faudra continuer à y réfléchir dans le dialogue et la concertation avec tous les réseaux, comme vous le faites. Il faut insister sur les écoles parce qu'au sein des réseaux, il y a des disparités énormes entre écoles. Il y a par exemple encore dans certaines écoles des préfabriqués des années 50 et 60. Cela n'est pas acceptable en termes d'inégalité scolaire.

Pour terminer, j'espère que nous allons sortir de ce débat par le haut et que le projet de rénovation du parc scolaire restera dans l'histoire comme l'aboutissement d'un projet qui a amené à une concorde scolaire, que vous resterez dans le cadre de ce projet comme l'homme de la concorde et que l'on sortira de ces affrontements.

1.20 Question de M. Kalvin Soiresse Njall à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Fonds consacrés à la Région bruxelloise dans le cadre du plan de relance européen pour la rénovation des bâtiments scolaires»

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Monsieur le Ministre, tout le monde reconnaîtra que vous avez fait preuve de courage. Depuis votre arrivée à la tête du ministère, vous avez porté à bras-le-corps le dossier des bâtiments scolaires. Cela nous a permis d'y voir plus clair, notamment en ce qui concerne les perspectives de rénovation. Cette vision politique se manifeste tant dans l'identification des besoins et du travail à réaliser que dans celles des financements nécessaires. Ce que j'apprécie chez vous, c'est que vous jouez cartes sur table. Vous faites preuve de transparence, ce qui est essentiel dans la réalisation des

objectifs de ce projet primordial pour l'avenir de nos enfants.

Ces derniers temps, nous avons beaucoup parlé de vaccination et de crise sanitaire. Nous avons également discuté des conditions de travail que des milliers de travailleurs, qui se mettent au service de notre enseignement, affrontent dans les écoles. Le prochain défi à relever, pour nous, politiques, et vous en tête, Monsieur le Ministre, est celui des équilibres à trouver dans la répartition des financements. Vous êtes sur la bonne voie, j'en suis convaincu. Le débat s'est largement porté sur la répartition du budget entre les réseaux. Les inquiétudes sont nombreuses à ce niveau et sont tout à fait logiques. Cependant, elles s'expriment de plus en plus fort.

Une autre dimension du débat est la répartition entre zones scolaires, voire entre Régions. Des témoignages d'acteurs de terrain ou de parents d'élèves ont attiré mon attention sur cette question. La répartition générale des fonds européens entre entités fédérées a fait grandement débat. Beaucoup de Bruxellois restent perplexes, se posant des questions légitimes quant à la répartition générale des fonds issus du plan de relance européen et aux 395 millions d'euros accordés à la Région de Bruxelles-Capitale. De nombreuses voix se sont d'ailleurs fait entendre à l'annonce de cette répartition il y a plusieurs semaines.

En réponse à ces inquiétudes, Monsieur le Ministre, vous vous êtes exprimé sur RTL-TVI afin de rassurer les Bruxellois. Vous avez promis des investissements indirects dans la capitale, notamment en ce qui concerne les bâtiments scolaires, et rappelé la clé de répartition 75/25 entre la Wallonie et Bruxelles.

Monsieur le Ministre, confirmez-vous l'existence de cette clé de répartition? Sera-t-elle strictement respectée en ce qui concerne la rénovation des bâtiments scolaires? Afin de respecter les conditions fixées par l'Europe, les projets de rénovation doivent être rapidement mis en œuvre. Tout le monde doit donc mettre de l'eau dans son vin et se mettre au travail pour que nous puissions respecter les délais. Néanmoins, ce critère est-il toujours pertinent en ce qui concerne la répartition des moyens entre les Régions? Cela permettra-t-il de faire respecter la clé de répartition 75/25 au vu des besoins énormes en Région de Bruxelles-Capitale?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Monsieur le Député, la répartition des fonds entre les Régions est une dimension non négligeable dans ce dossier. Les besoins sont également immenses à Bruxelles; nous ne devons pas l'oublier. Je me soucie de tous les bâtiments scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles, où qu'ils se situent.

Concernant la clé de répartition entre Bruxelles et la Wallonie, je ne peux pas m'avancer pour mes partenaires du gouvernement, mais je peux vous assurer que je respecterai mes engagements pour le projet que je porte, c'est-à-dire les bâtiments scolaires. Ma préoccupation est que l'on tende vers une clé de répartition 75/25. Cependant, il est évident que je ne pourrai pas couper un bâtiment en deux. Dès lors, la clé de répartition sera influencée par la qualité des dossiers, et je suis sûr qu'il y en aura autant à Bruxelles qu'en Wallonie.

Dans les réseaux subventionnés en particulier, je dépendrai des dossiers introduits par les pouvoirs organisateurs. Dans ma tentative de maintenir cet équilibre, et également de prendre en compte les impératifs en matière de qualité et de transition climatique, j'aurai une plus grande maîtrise sur les bâtiments de la Fédération Wallonie-Bruxelles que sur les autres. Lors des travaux d'élaboration de la note qui sera transmise au gouvernement, j'ai plaidé en faveur de ce principe d'équilibre et d'équité géographique dans la répartition de l'enveloppe. Je l'ai encore affirmé la semaine dernière à ma collègue la ministre Désir qui s'inquiétait à cet égard.

Nous devons garder cette préoccupation à l'esprit au moment de la réforme des fonds, de la création de places dans les écoles ou encore de la réforme du décret du 3 avril 2009 relatif à la régulation des inscriptions des élèves dans le premier degré de l'enseignement secondaire (décret «Inscriptions»). Nous ne pouvons pas nous permettre d'avoir, dans certains quartiers de Bruxelles, des écoles et des athénées vides en raison d'un manque d'attractivité.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, vous m'avez rassuré sur vos intentions. Je n'en attendais pas moins de vous. Vous annoncez que vous comptez respecter vos engagements. Cela rassurera les Bruxellois qui suivent attentivement ces dossiers. De nombreux parents sont inquiets quant à l'état des infrastructures scolaires dans la capitale. En tant que Liégeois, vous avez conscience de la pression démographique qui pèse sur les centres urbains. Les critères de répartition devront donc faire l'objet de discussions. Va-t-on tenir compte des mètres carrés, sachant que la pression démographique sur les infrastructures n'est pas la même dans les centres urbains qu'en milieu rural? Vous avez rappelé que vous étiez pour l'amour entre les réseaux. Je ne doute pas que vous soyez aussi pour l'harmonie entre les Régions et que vous veillerez donc à ce que la répartition de ces fonds soit la plus équilibrée possible, dans le respect des engagements que vous avez pris.

M. le président. – Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 18h50.*